

Appel d'Offres National Ouvert
Avec Exigences de Capacités Minimales
N°12/ SCDA/SCHB/2025
Société des Ciments de Hamma Bouziane



CAHIER DES CHARGES :
PRESTATION D'ENSACHAGE, ARRIMAGE DU SAC DE CIMENT ET
EXPLOITATION DU PALETTISEUR POUR L'ATELIER DES EXPEDITIONS
CIMENTERIE DE HAMMA BOUZIANE

Exercice 2025	
Date de parution	24 SEPT 2025
Date limite de dépôt	14 OCT 2025
Date d'ouverture des plis	14 OCT 2025



Siège Social

📍 Z.I Rhumel, BP.87 – Boussouf – Constantine, Algérie
 ☎ 213 (0) 31 60 65 43 📠 213 (0) 31 60 65 39
 ✉ contacts.schbdg@schb.dz

Cimenterie

📍 BP.02 – Hamma Bouziane – Constantine, Algérie
 ☎ 213 (0) 31 90 68 45 📠 213 (0) 31 90 66 23
 ✉ contacts.schbunite@schb.dz



A/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET
ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCE ET MODE DE PASSATION
ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION
ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION
ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE
ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT
ARTICLE 08 : VISITE DES LIEUX
ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 10 : ASSURANCES
ARTICLE 11 : IMPOTS ET TAXES
ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES
ARTICLE 13 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION
ARTICLE 14 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES
ARTICLE 15 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
ARTICLE 16 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS
ARTICLE 17 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE
ARTICLE 18 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX
ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE
ARTICLE 20 : ANNULATION ET INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES
ARTICLE 21 : ATTRIBUTION PROVISoire
ARTICLE 22 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

B/ CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Conditions générales d'exécution du marché.
2. Moyens matériels et humains.
3. Cadence de travail.
4. Horaires de travail.
5. Nombre d'ensacheuses.

C/ ANNEXES

- | | |
|--|----------|
| 1. Fiche d'identification du soumissionnaire | ANNEXE 1 |
| 2. Décomposition financière | ANNEXE 2 |
| 3. Etat des moyens humains et matériels | ANNEXE 3 |
| 4. Lettre de soumission | ANNEXE 4 |
| 5. Déclaration à souscrire. | ANNEXE 5 |
| 6. Attestation de délégation de pouvoir | ANNEXE 6 |
| 7. Déclaration de probité | ANNEXE 7 |

A/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges, a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer pour la réalisation des prestations d'ensachage, arrimage de tout type de sac et exploitation du palettiseur de l'atelier des expéditions de la cimenterie Hamma – Bouziane.

ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCE ET MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la procédure des achats de la SCHB en vigueur.

Le mode de passation du présent achat est l'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigences de Capacité Minimales.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules les entreprises spécialisées dans ce genre de prestations, conformément aux clauses administratives et techniques définies dans le présent cahier des charges, peuvent participer à cette soumission.

ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION

L'étendue de la prestation prévue dans le cadre du présent cahier des charges porte sur les activités d'ensachage, arrimage de tout type de sac de ciment et exploitation et surveillance du palettiseur au niveau de l'atelier des expéditions de la cimenterie Hamma – Bouziane.

Elle englobe l'ensemble des opérations suivantes :

- L'alimentation des ensacheuses en sacs vides.
- Ensachage de tout type de sacs de ciments (50 kg, 25 kg, 16.7 kg).
- Arrimage de tout type de sacs de ciments (50 kg, 25 kg, 16.7 kg).
- Surveillance des transporteurs sacs.
- Exploitation et surveillance du palettiseur (*) (voir détails ci-dessous).
- Nettoyage et manutention :
 - Retrait et arrangement des sacs déchirés.
 - Nettoyage et soufflage et/ou aspiration des ensacheuses, transporteurs et en camionneuses.
 - Déchargement des excédants de charge des camions
 - Recyclage du ciment déversé
 - Manutention et stockage des sacs vides (pourvoyeurs sacs).

*S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats*

(*) L'exploitation et surveillance du palettiseur consiste à :

1. L'alimentation de la machine en sacs vides,
2. L'ensachage des sacs de ciment,
3. L'alimentation du palettiseur en film de plastique,

4. Evacuation et récupération des sacs déchirés et nettoyage des lieux,
5. Soufflage et/ou aspiration des organes du palettiseur.

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas limitative. La SCHB se réserve le droit et la possibilité de l'adapter et de l'enrichir en fonction des besoins.

ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

5.1 TYPE :

- La prestation, d'une durée de 12 mois, sera conclue selon la procédure de l'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales, avec éventuelle reconduction.
- Dans ce cadre, le soumissionnaire doit disposer des moyens humains et matériels, listés dans les spécifications techniques du présent cahier des charges, nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

5.2 CONTENU :

Le soumissionnaire précisera principalement les obligations suivantes selon les annexes N° 01 et N° 02 :

- Les effectifs (un état du personnel) qui seront mis en œuvre par le soumissionnaire.
- Les moyens matériels spécifiques (collectif et individuel) nécessaires à la bonne exécution de la prestation.
- Le prix unitaire de la tonne de ciment ensachée, arrimée ou palettisée.

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire cocontractant s'oblige à :

- Mettre en œuvre les méthodes, les moyens matériels et humains les plus adéquats et les plus appropriés afin d'assurer une prestation soignée et satisfaisante en tous points tout en veillant sur le bon état de fonctionnement des équipements,
- S'engager notamment à assurer et à respecter les obligations citées ci-après,
- Mettre les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution de la prestation (personnel en nombre suffisant, matériel adéquat, etc.),
- Assurer le nettoyage quotidien de tout l'environnement des lieux de travail (amélioration des conditions de travail),
- Assurer le nettoyage et soufflage des ensacheuses chaque fin de poste,
- Assurer le nettoyage et soufflage du palettiseur chaque fin de poste,

*S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats*

- Vider les ensacheuses du ciment et des sacs, chaque fin de journée,
- Entreprendre le débouillage et autres travaux liés à l'exploitation des ensacheuses, en camionneuses et palettiseur,
- Assurer la récupération et le recyclage de ciment (maintien des lieux de travail propres),
- Assurer la récupération des sacs rebutés vers le four pour incinération,
- Assurer la manutention et le stockage des palettes vides dans des endroits appropriés conformément aux directives de la SCHB,
- S'adapter à toutes les modifications des horaires de travail en accord avec la SCHB,
- Souscrire toutes les assurances légales,
- Désigner officiellement un (des) responsable(s) habilité(s) à prendre des décisions pour la bonne marche des équipements,
- Exécuter les prestations convenues (en termes de délai et de qualité) sous peine d'application de pénalités en observant les prescriptions, règles, normes et recommandations s'appliquant à ces prestations et aux conditions de travail de son personnel,
- Respecter les consignes de sécurité et les directives à caractères générales ou spéciales de la SCHB,
- Assurer toutes les obligations légales vis-à-vis de son personnel : rémunération, assurance, tenue de travail portant l'identification du soumissionnaire, et effets de sécurité, transport, restauration et autres.
- Assurer la protection et la préservation du patrimoine du client durant ses interventions,
- Veiller à la protection de l'environnement,
- Veiller à la discipline de son personnel et la préservation de l'image de marque de la société (SCHB) vis-à-vis de l'extérieur en termes de respect des délais, des quantités à livrer et la propreté des lieux de travail.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT

- Désigner un responsable chargé du suivi des travaux qui sera l'interlocuteur du (des) responsable(s) du soumissionnaire,
- Mettre des chefs de poste (en 2X8),
- Faciliter au soumissionnaire cocontractant l'accès aux installations concernées,
- Désigner au soumissionnaire cocontractant les silos à exploiter,

- Mettre à la disposition du soumissionnaire cocontractant une équipe d'intervention mécanique et électrique et d'instrumentation pour assurer la disponibilité de 03 ensacheuses,
- Mettre à la disposition du soumissionnaire cocontractant un chariot élévateur sans conducteur, adapté à l'exploitation du palettiseur.
- Fournir l'air comprimé et l'énergie électrique,
- Mettre à disposition du soumissionnaire cocontractant des aires de stockage pour son matériel,
- Indiquer au soumissionnaire cocontractant les endroits et points de décharge pour les matières rebutées.

ARTICLE 08 : VISITE DES LIEUX

La visite des lieux par les soumissionnaires, **est obligatoire** avant toute offre pour examiner et réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres en conséquence.

Cette visite sera organisée conjointement avec la Société des Ciments de Hamma Bouziane.

* Pour l'organisation des visites, le soumissionnaire peut contacter le Département Production de la SCHB par :

Fax : 213 (031) 90 66 23

Tél. : 213 (031) 90 68 45 / 0782 70 70 73

E-mail : contacts.schbunite@schb.dz

*S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats*

ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera mensuellement par virement bancaire, sur présentation de facture et feuille d'attachement des prestations réalisées durant le mois signé par les deux parties.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Le soumissionnaire retenu souscrira à toutes les assurances légales, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : IMPOTS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable.

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal de Constantine.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

13.1 L'enveloppe N°1 « offre technique », doit renfermer les documents suivants :

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe)
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe)
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire ainsi que ses références et aptitudes professionnelles (prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des dernières années en indiquant les périodes et les clients, autres).
- Les documents sociétaires des candidats :
 - Copie du registre de commerce (électronique) visé par CNRC
 - Copie de l'attestation d'activité,
 - Copie le NIF électronique et le NIS
 - Copie statuts à jour,
 - Copie de l'attestation C20,
 - Copie des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATPH,
 - Références bancaires,
 - Extrait de rôle,
 - Copie des bilans financiers certifiés (trois derniers exercices),
 - Extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
 - Attestation de dépôt légal des comptes sociaux.
- Une copie du pouvoir autorisant le signataire de la lettre de soumission à engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint en annexe).
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du soumissionnaire paraphé par ce dernier sur chaque page, portant sur la dernière page la mention « Lu et accepté » et signé par le soumissionnaire, la paraphe peut revêtir les formes suivantes :(cachet ou signature ou signe)
- Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges.
- L'offre technique proprement dite établie conformément au cahier des charges.
- La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe)
- Liste des moyens humains et matériels (avec documents justificatifs).
- PV de visite des lieux.

13.2 L'enveloppe N°2 « Offre financière », doit renfermer les documents suivants :

- La lettre de soumission, renseignée, signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe),
- L'offre comprenant le bordereau des prix unitaires établie selon les exigences du cahier des charges (selon modèle joint en annexe),

Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables et non négociables pendant toute la durée de la convention.

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans un PLI STRICTEMENT anonyme dûment fermé et ne portant que la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°12/SCDA/SCHB/2025
- A NE PAS OUVRIR -**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées, à l'adresse suivante :

**SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS
SOCIETE DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE
EPE/SPA SCHB
Zone industrielle LE RHUMEL-BOUSSOUF - CONSTANTINE**

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 14 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges se fera auprès du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de **vingt mille dinars (20 000,00 DA)**.

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes :

Raison sociale :
Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :
Adresse :
Adresse E-mail:
Numéro de téléphone :
Numéro de fax :

ARTICLE 15 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat de la commission des achats) au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires

- Fax : 213 (031) 60 65 39
- Tél : 213 (031) 60 65 43
- Mobile Secrétaire de la CDA : 213 (0) 770 892 009
- E-mail : scda.schbdg@schb.dz
- E-mail : contacts.schbdg@schb.dz

ARTICLE 16 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions doivent être déposées **au plus tard à midi (12h 00'), Vingt-et-un (21) jours calendaires** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à **(13h 00')** heures, en présence des soumissionnaires.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours**, après la date limite de réception des offres.

ARTICLE 17 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

Le dossier de soumission doit impérativement comprendre les pièces suivantes :

- 1- Une lettre de soumission, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet humide.
- 2- Une déclaration à souscrire.
- 3- La copie du cahier des charges, portant le cachet humide de la société contractante, paraphée par le soumissionnaire sur chaque page, et signée à la dernière page avec la mention « lu et accepté » accompagnée du cachet humide.
*La paraphe, qui peut prendre l'une des formes suivantes : cachet, signature ou signe distinctif.
- 4- L'offre proprement dite.

ARTICLE 18 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX

Le choix du partenaire cocontractant du présent appel d'offres se fera sur la base des critères ci-après :

Offre technique :(40 points)

- Conformité au cahier des charges **(05 points)**
- Les références professionnelles pour ce genre de prestations **(15 points)**
- Les moyens humains et matériels **(20 points)**

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à **30 points**.

Offre financière :(60 points)

- Prix unitaires proposés **(60 points)**

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du cocontractant.

ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire ne pourra en aucun cas sous-traiter tout ou une partie de la prestation.

ARTICLE 20 : ANNULATION ET INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité, d'annulation de l'opération où son offre ne sera pas retenue.

ARTICLE 21 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

Un avis d'attribution provisoire de l'achat sera publié. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement invité" à négocier les articles du contrat.

ARTICLE 22 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat des marchés de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

A le :

Lu et accepté

(Nom, Qualité du signataire)

(Cachet de la société)

B/ CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

B-1/ ETENDUE DE LA PRESTATION

L'étendue de la prestation prévue dans le cadre du présent cahier des charges porte sur les activités d'ensachage et d'arrimage du ciment et exploitation du palettiseur au niveau de l'atelier des expéditions de la cimenterie Hamma – Bouziane.

Elle englobe l'ensemble des opérations suivantes :

- L'alimentation des ensacheuses en sacs vides.
- Ensachage de tout type de sacs de ciments (50 kg, 25 kg, 16.7 kg).
- Arrimage de tout type de sacs de ciments (50 kg, 25 kg, 16.7 kg).
- Surveillance des transporteurs sacs.
- Exploitation et surveillance du palettiseur (*) (voir détails ci-dessous).
- Nettoyage et manutention :
 - Retrait et arrangement des sacs déchirés.
 - Nettoyage et soufflage et/ou aspiration des ensacheuses, transporteurs et encamionneuses.
 - Déchargement des excédents de charge des camions.
 - Recyclage du ciment déversé.
 - Manutention et stockage des sacs vides (pouvoyeurs sacs).

(*) L'exploitation et surveillance du palettiseur consiste à ;

1. L'alimentation de la machine en sacs vides
2. L'ensachage des sacs de ciment
3. L'alimentation du palettiseur en film de plastique
4. Evacuation et récupération des sacs déchirés et nettoyage des lieux
5. Soufflage et/ou aspiration des organes du palettiseur

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas limitative. La SCHB se réserve le droit et la possibilité de l'adapter et de l'enrichir en fonction des besoins.

B-2/ CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS

Les conditions générales de déroulement de la prestation sont :

- ✓ Préparation et organisation du travail en postes (2 X 8) ou (3 X 8) à la demande du client
- ✓ Les interventions en hauteur et dans les ambiances poussiéreuses.
- ✓ Travail en site occupé en Co-activité avec d'autres services d'entretien.
- ✓ Communication avec d'autres intervenants.

* Dans tous les cas, les prestations d'ensachage/arrimage et exploitation du palettiseur seront exécutées sur la base d'un schéma directeur établi par le client, et conformément à ses directives.

Moyens humains et matériels

Au plan des moyens humains, il sera exigé un nombre suffisant, en personnels avec indication de tout changement du personnel au cours de l'exécution de la prestation

Le soumissionnaire retenu devra soumettre pour étude et évaluation une liste des moyens humains (la fourniture d'une liste nominative pour les ensacheurs spécialisés et expérimentés sera positivement appréciée) et matériels (à préciser moyens propres ou de

location) qui seraient mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de la prestation objet du présent appel d'offres.

B-3/ CADENCE DE TRAVAIL

3.1- Cadence Mensuelle prévisionnelle

La cadence mensuelle moyenne prévisionnelle d'ensachage/arrimage est de **18.000 tonnes**.

La cadence mensuelle moyenne prévisionnelle du sac palettisé est de **15.000 tonnes**.

3.2- Cadence Journalière prévisionnelle

La cadence journalière moyenne prévisionnelle d'ensachage / arrimage est de **750 tonnes**.

La cadence journalière moyenne prévisionnelle de sac palettisé est de **600 tonnes**

B-4/ HORAIRES DE TRAVAIL

La prestation d'ensachage/arrimage et l'exploitation du palettiseur ainsi que les travaux de nettoyage seront exécutés en deux postes :

- 1^{er} poste : de 05h 00 à 13h 00
- 2^{ème} poste : de 13h 00 à 21h 00
- 3^{ème} poste : de 21h00 à 05h00 à la demande du client.

Néanmoins ces horaires pourront être modifiés à la demande du client et seront fixés en commun accord.

B-5/ NOMBRE D'ENSACHEUSES

Le client mettra à la disposition du soumissionnaire, au minimum 03 ensacheuses sur 04 sauf cas de force majeure.

*S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats*

ANNEXE 01**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Présentation du Soumissionnaire :

No prénom,
 Nationalité,
 Date et lieu de naissance du signataire.....
 Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité (Objet de l'Achat)
 :.....

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :
 Nationalité :
 Adresse du siège social :
 Montant du capital social :
 Forme juridique :
 Date de création :
 N° de téléphone :
 N° de fax :
 Adresse électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
 Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
 Domaine d'activité :
 Effectifs :
 Résultats financiers (03 dernière années) : -
 -
 -

S.C.H.B.
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :
 Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :
 Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :
 Nationalité :
 Adresse du siège social :
 Montant du capital social :
 Forme juridique :
 Date de création :
 N° de téléphone :
 N° de fax :
 Adresse électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
 Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (03 dernière années) : -

-

-

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement.....

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant », où
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant »

.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

.....

Fait à, le.....

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et
cachet du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 2**DECOMPOSITION FINANCIERE**

ITEM	DESIGNATION	QUANTITE PREVISIONNEL LE EN TONNE	Prix unitaire de la tonne en Hors Taxes	MONTANT (HT)
01	<i>Ensachage, arrimage et exploitation du palettiseur</i>	400 000		
MONTANT TOTAL HT				
TVA 19 %				
MONTANT TOTAL TTC				

Date :**Visa du soumissionnaire**

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ANNEXE 3**ETAT DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**

Désignation		Nombre
Moyens humains	Responsable de chantier	
	Chef d'équipe	
	Arrimeurs	
	Ensacheurs	
	Manœuvres	
	Exploitants du palettiseur	
	Pourvoyeurs de sacs	
	Total personnel	
Moyens matériels	Moyens de manutention et de travail	
	Matériels divers de nettoyage (Aspirateurs industriel)	
Références professionnelles	Références dans le domaine	
Observations		S.C.H.B Direction Générale Secrétariat de la Commission des Achats

Date :**Visa du soumissionnaire**

ANNEXE 4**LETTRE DE SOUMISSION****(LETTRE DE SOUMISSION****(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat de :

.....

(Dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)

.....

Engagement du Soumissionnaire :**- Cas d'un Soumissionnaire seul :**

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité portant sur (objet précis du contrat) :

.....

Dénomination de la société :

Adresse,

N° de téléphone :

N° de fax :,

Adresse électronique :,

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :

.....

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :,

- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

.....

.....

Dénomination de la société :

Adresse,

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :,

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

(objet précis du contrat).....

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.

- Me soumetts et m'engage envers (**La Société des Ciments Hamma Bouziane- SCHB**), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, **en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises**) :

Montant HT en Chiffres.....

Montant HT en lettres

Montant TTC en chiffres

Montant TTC en lettres

Dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations.....

Le service contractant (Société des ciments Hamma Bouziane-SCHB) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :

N°.....

Ouvert auprès :

Adresse :

.....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des

interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à ; le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 5**DECLARATION A SOUSCRIRE**(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de..... sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ?

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

.....
.....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?

.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

.....

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :

.....

.....

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

.....

.....

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

.....

.....

S.C.H.B.
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :

.....

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

.....

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ?

.....

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

.....

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ?

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

.....

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

.....

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

SCHB
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 6**ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR****(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**

Je soussigné,

Nom, prénom (s), nationalité, date et lieu de naissance, la fonction, du signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur

.....

La dénomination de la société, la forme juridique de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères.

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par

:.....

.....
...
....., en date du :
.....S.C.H.B.
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

(Le nom, le (les) prénom (s), la nationalité, la date et le lieu de naissance, la fonction,

.....

.....

de négocier et de conclure avec la (Dénomination sociale précise de la Société), le Contrat portant sur (l'objet précis du Contrat, ainsi que le mode de passation et ses références)

.....

.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :.....

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 7

DECLARATION DE PROBITE

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e) Nom et prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Forme juridique de la société :

NIS ou D-U-N-S pour les sociétés

étrangères :

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet précis du contrat):

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

**(Nom, qualité du signataire et
Cachet du Soumissionnaire)**

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.